

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GENEVOIS
Bâtiment Athéna – Technopole d'ARCHAMPS – 74 160 ARCHAMPS

L'an deux mil vingt-quatre, le quatre novembre à vingt heures,
le **Conseil communautaire**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans les locaux de la Communauté de Communes du Genevois à Archamps, sous la Présidence de Monsieur Florent BENOIT, Président.

Nombre de membres :

en exercice : 49

présents : 32

procurations : 11

votants : 43

Date de convocation :

29 octobre 2024

PRESENTS : A. RIESEN, Nathalie LAKS, Nicolas LAKS, J-L. PECORINI, P-J. CRASTES, T. ROSAY, V. LECAQUE, E. ROSAY, M. GRATS, M. MERMIN, C. VINCENT, L. VESIN, L. DUPAIN, V. LECAUCHOIS, J. BOUCHET, M. DE SMEDT, D. CHAPPOT, J-C. GUILLON, D. BESSON, P. DURET, S. DUBEAU, E. BATTISTELLA, J-P. SERVANT, B. FOL, A. MAGNIN, H. ANSELME, A. AYEB, C. DURAND, S. RODRIGUEZ, M. SECRET, C. MERLOT, F. BENOIT

REPRESENTES : G. ZORITCHAK par A. RIESEN, M. GENOUD par Nicolas LAKS, C. CACOUAULT par P-J. CRASTES, M. SALLIN par M. GRATS, S. LOYAU par V. LECAUCHOIS, G. NICOUD par D. BESSON, J. CHEVALIER par J. BOUCHET, L. CHEVALIER par S. RODRIGUEZ, F. de VIRY par M. SECRET, J. LAVOREL par C. VINCENT, F. GUILLET par F. BENOIT

SUPPLEEE : A. CUZIN par T. ROSAY

EXCUSEE : M-N. BOURQUIN

ABSENTS : S. BEN OTHMANE, P. CHASSOT, S. KARADEMIR, I. ROSSAT-MIGNOD, D. JUTEAU

Secrétaire de séance : Madame Véronique LECAUCHOIS

Délibération n° c_20241104_fin_111

7.1. DECISIONS BUDGETAIRES

AFFECTATION DES RESULTATS 2023 – BUDGET ANNEXE TRANSPORT A LA DEMANDE

Le Conseil,

Vu l'exposé de Monsieur De Smedt, 4^{ème} Vice-Président,

Le compte administratif 2023 du budget annexe Transport à la demande a été arrêté par le Conseil communautaire du 24 juin 2024, avec les résultats suivants, les restes à réaliser étant repris automatiquement :

Exploitation	
TOTAL DEPENSES Exploitation	77 680.96
TOTAL RECETTES Exploitation	77 680.96
Solde Exploitation sans résultat	-
Reprise résultat N-1	-
Excédent d'exploitation	-
Investissement	
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	-
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	539.00
Solde I sans RAR	539.00
Reprise résultat N-1	1 617.00
Solde I avec Résultat	2 156.00
Solde RAR	-
Excédent d'Investissement	2 156.00
RESULTAT DE CLOTURE	2 156.00

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L2311-5 ;

Vu la délibération n° 20240624_cc_fin_66 du Conseil communautaire du 24 juin 2024 portant arrêt du compte administratif 2023 – Budget annexe Transport à la demande ;

DELIBERE

Article 1 : reporte :

- Le résultat excédentaire d'investissement soit 2 156,00 € en recettes d'investissement au compte 001.

Article 2 : autorise Monsieur le Président à accomplir toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

- ADOpte A L'UNANIMITE -

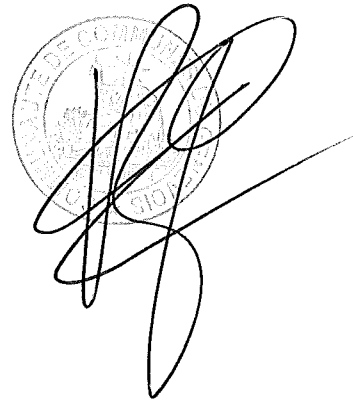
VOTE : POUR : 43

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

La secrétaire de séance,
Véronique LECAUCHOIS

Le Président,
Florent BENOIT



Le Président certifie exécutoire cette délibération :
Télétransmise en Préfecture le 14/11/2024
Publiée électroniquement le 14/11/2024

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux adressé au Président ou d'un recours en excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa notification.